

Mise aux normes de l'assainissement du Centre de détention de Casabianda

Commune d'Aléria, Corse

Annexes au Cerfa n°14734*03 « Examen au cas par cas »



SOMMAIRE

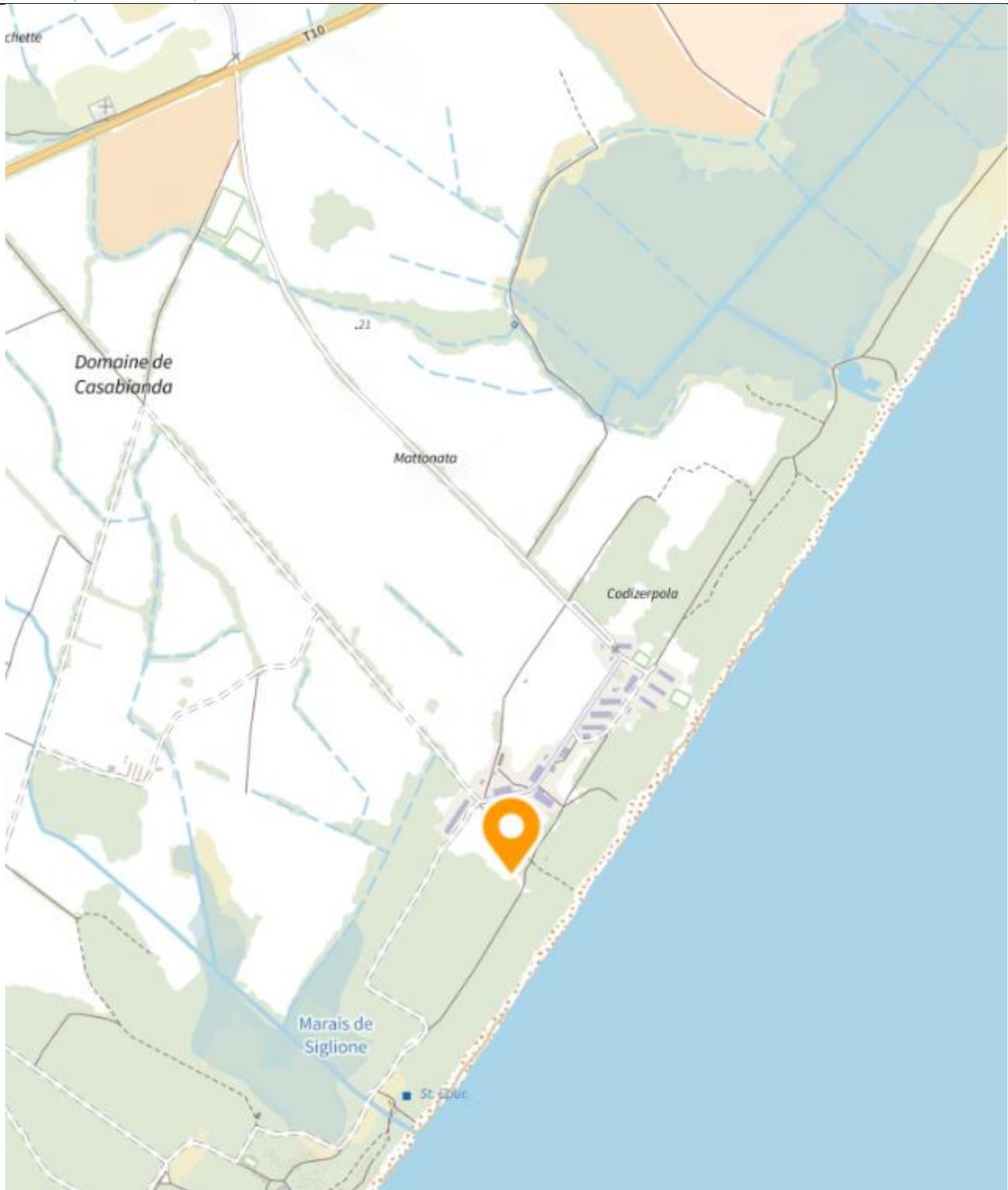
ANNEXE I -	PLAN DE SITUATION	3
ANNEXE II -	PLAN DU PROJET	4
ANNEXE III -	PHOTOGRAPHIES RAPPROCHEES	5
ANNEXE IV -	PLAN DES ABORDS	7
ANNEXE V -	PLAN DE SITUATION VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000	8
ANNEXE VI -	MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE	9
ANNEXE VII -	AUTO-EVALUATION	13

ANNEXE I - PLAN DE SITUATION

Plan de situation

Commune de Aléria

Source : Géoportail – échelle 1/25 000



 Site de projet

ANNEXE II - PLAN DU PROJET

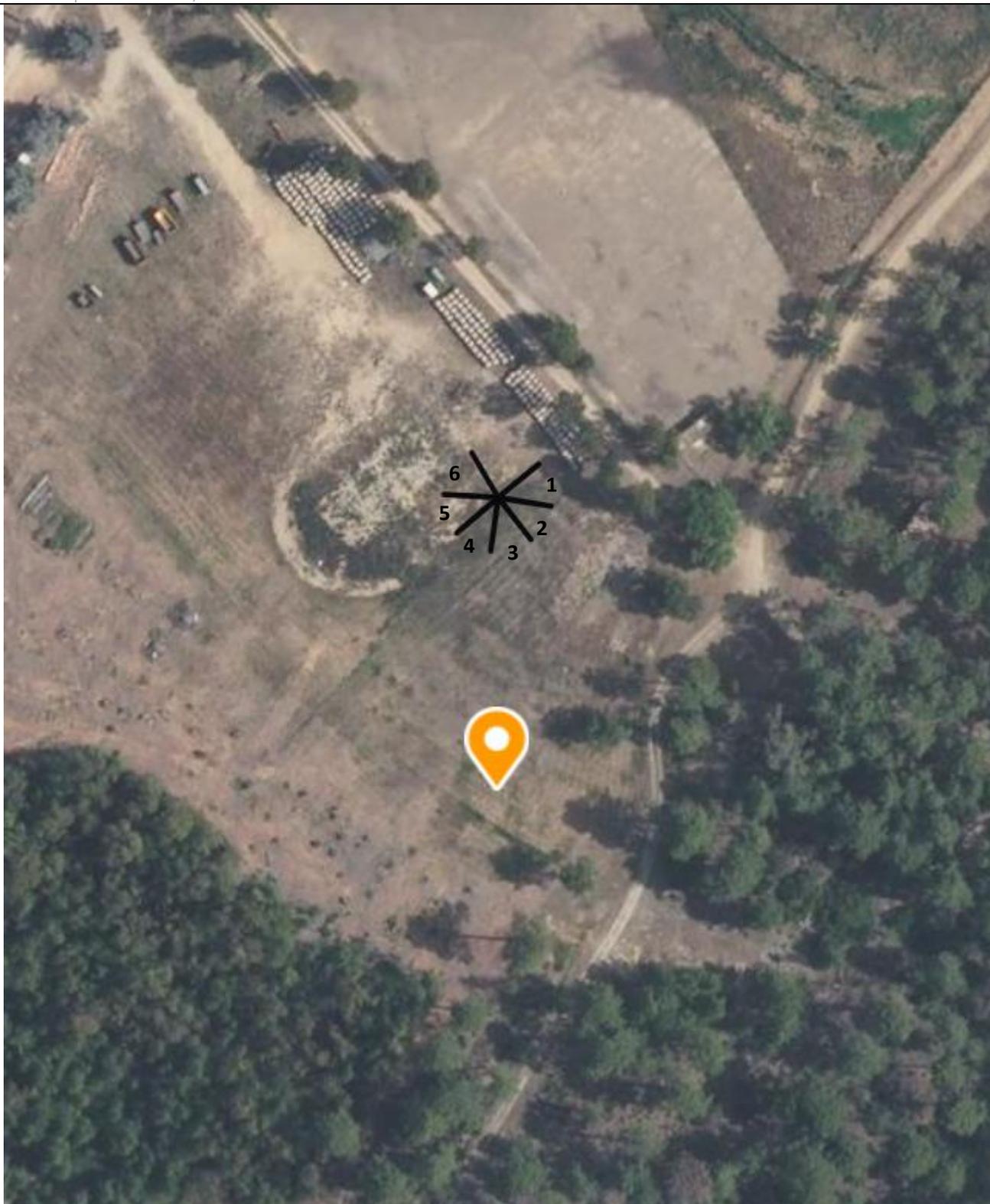
Voir planche hors texte.

ANNEXE III - PHOTOGRAPHIES RAPPROCHEES

Localisation des prises de vue

Commune de Aléria

Source : Géoportail – échelle 1/2 000



 Site de projet



Photos du site de projet en date du 25/06/2021

ANNEXE IV - PLAN DES ABORDS

Plan des abords

Commune de Aléria

Source : Géoportail – échelle 1/8 250

Les éléments en italique correspondent aux équipements du centre de détention.



 Site de projet

ANNEXE V - PLAN DE SITUATION VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000



ANNEXE VI - MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE

Le tableau ci-après développe les impacts et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues pour les thématiques les plus impactées par le projet, et conclut sur les impacts résiduels.

Impact positif fort	
Impact positif faible	
Impact nul/négligeable	
Impact négatif faible	
Impact négatif fort	

Thématique	Phase d'apparition de l'impact	Nature de l'impact	Importance de l'impact	Mesures d'évitement, réduction ou d'accompagnement	Impact résiduel
Milieu physique					
Eaux superficielles et souterraines	Chantier	Risques d'apports de matières en suspension lors des travaux.	Négatif faible	Application d'une charte « chantier vert ». Bonne organisation du chantier afin de limiter les risques de déversement de substances polluantes. Imperméabilisation des aires d'installation. Absence de lavage sur le chantier. Stockage des produits potentiellement polluants dans des bacs étanches. Présence d'un stock de matériel absorbant sur le chantier. Réalisation d'un assainissement provisoire du chantier. Tout rejet dans le milieu naturel est interdit.	Négligeable
		Risques de déversement accidentel d'hydrocarbures en provenance des engins de chantier.			
Eaux superficielles et souterraines	Exploitation	Absence de rejets non traités et de prélèvement dans les eaux souterraines susceptible d'en modifier les aspects qualitatif et quantitatif. Absence d'impacts sur le niveau de la nappe. Absence de risques de pollution. Aucun rejet direct n'est prévu par le projet vers les eaux superficielles. Absence d'atteinte au fonctionnement des milieux naturels et activités liées à l'eau. Absence de modification de la qualité des eaux.	Négligeable	/	Négligeable
		Le projet améliore la situation actuelle car la station d'épuration existante est hors service et les effluents se déchargent directement sur le sol, sans traitement, présentant un risque de pollution des eaux superficielles et souterraines.	Positif fort	/	Positif fort
Paysage					
Paysage	Chantier	Chantier visible par les détenus et agents du centre de détention.	Négatif faible	Mise en place d'une clôture opaque. Bonne organisation des installations de chantier. Bonne gestion des déchets de chantier. Nettoyage des accès au chantier.	Négligeable
	Exploitation	La STEP et ses équipements seront visibles par les détenus et agents du centre de détention. La filière de traitement choisie pour la STEP est filtre planté de roseaux, celle-ci s'intégrant facilement dans le paysage. STEP projetée dans le périmètre de protection aux abords de l'immeuble classé et site archéologique Nécropole préromaine et villa romaine (vestige) et est concerné par le périmètre de protection au titre de ce site.	Négatif faible	Prise en compte des préconisations de l'ABF, échanges en cours. Eléments enterrés (poste de relevage, déversoir, système de répartition, canal de comptage...). Clôture constituée par un grillage souple soutenu par des poteaux métalliques régulièrement espacés. Dégrilleur de couleur gris moyen pour éviter l'effet réfléchissant et masqué par une haie ou une palissade de même hauteur en bois grisé.	Négligeable

Accessibilité, déplacements					
Voiries et accessibilité	Chantier	Augmentation locale et temporaire de la circulation routière, liée notamment à la circulation des camions de chantier : détérioration potentielle des conditions de circulation.	Négatif faible	Mise en place d'un calendrier de chantier pour limiter les perturbations. Mise en place d'un schéma de circulation adapté aux travaux et à leur phasage. Signalisation de chantier adaptée et réduction de la vitesse aux abords. Nettoyage régulier des chaussées souillées notamment en phase terrassements.	Négligeable
	Exploitation	Le projet n'engendre aucune augmentation des trafics sur le site. Le curage des boues requérant la circulation d'engins ne sera effectué que tous les 10 ans.	Négligeable	/	Négligeable
Commodités de voisinage					
Vibrations, odeurs et émissions lumineuses	Chantier	Opérations et utilisations d'engins de chantier émetteurs de vibrations. L'impact reste très limité puisque les logements les plus proches sont situés à environ 450 m.	Négligeable	Application d'une charte « chantier vert ». Absence de travaux de nuit.	Négligeable
	Exploitation	Nuisances olfactives : odeurs d'eaux usées. Cependant le site est déjà concerné par les odeurs d'animaux, de déjections et de fumier provenant de l'exploitation agricole du site.	Négligeable	/	Négligeable
Ambiance sonore	Chantier	Bruits des engins et opérations de chantiers. Perturbation de la faune (effarouchement).	Négligeable	Application d'une charte « chantier vert ». Absence de travaux de nuit. Définition des plans de circulation, optimisation des déplacements, et limitation de la vitesse de circulation aux abords du chantier. Limitation de l'usage des avertisseurs sonores. Information des riverains sur les nuisances sonores.	Négligeable
	Exploitation	En phase exploitation, l'impact sur l'ambiance sonore ne sera pas significatif. Le poste de relevage sera enterré et le dégrilleur engendrera un léger bruit de "grattage". L'impact reste très limité puisque les logements les plus proches sont situés à environ 450 m.	Négligeable	/	Négligeable
Qualité de l'air	Chantier	Émissions de : - gaz d'échappement des machines et engins, - poussières essentiellement lors des phases de défrichage et de terrassements.	Négatif faible	Application d'une charte « chantier vert ». Mesures techniques (choix des véhicules) et comportementales (coupure moteur et pas ralenti) pour les gaz d'échappement. Arrosage des terres et bâchages de camions pour les poussières.	Négligeable
	Exploitation	Le projet dans sa phase d'exploitation n'est pas de nature à avoir un impact sur la qualité de l'air.	Négligeable	/	Négligeable

Santé humaine					
Nuisances sonores et pollution de l'air	Chantier	Les nuisances sonores et les rejets dans l'air engendrés par le chantier ne seront pas susceptibles d'affecter la santé humaine, y compris des ouvriers.	Négligeable	Application d'une charte « chantier vert ».	Négligeable
	Exploitation	Le projet n'induera pas de pollution de l'air dans sa phase exploitation. Le projet n'induera pas de nuisances sonores susceptibles d'affecter la santé humaine. Les risques sanitaires sont jugés non significatifs.	Négligeable	/	Négligeable
Pollution du sol et de l'eau	Chantier	Aucune pollution des sols n'a été relevée au niveau du site.	Négligeable	/	Négligeable
	Exploitation	Le projet ne générera pas de pollution du sol. Au contraire, il améliore la situation actuelle car la station d'épuration existante est hors service et les effluents se déchargent directement sur le sol, sans traitement, présentant un risque de pollution de l'eau, des milieux aquatiques et des milieux naturels. Le projet vise à diminuer le risque sur la santé humaine en réduisant les risques de contamination par contact ou ingestion générant des maladies.	Positif fort	/	Positif fort

Patrimoine naturel					
Milieu naturel : sites Natura 2000	Chantier et exploitation	Aucun habitat n'est inscrit au FSD de la ZPS "Urbino". Des espèces d'oiseaux inscrites au FSD de la ZPS "Urbino" sont susceptibles de fréquenter le site de projet. Le projet est donc susceptible d'entraîner un dérangement de ces espèces.	Négatif faible	Voir mesures ci-dessous.	Négligeable
Milieus naturels, faune, flore	Chantier et exploitation	Altération/destruction d'habitats d'espèces. Destruction directe d'individus. Dérangement d'espèces (avifaune, petits mammifères, reptiles et amphibiens notamment).	Négatif faible	E1 : Adaptation du calendrier de chantier, les travaux les plus impactants (défrichements et terrassements) seront réalisés entre fin octobre et février), E2 : Maîtrise de l'emprise des travaux. Les zones de chantier seront en dehors de toute zone écologiquement sensible, R1 : Passage d'un écologue sur site avant le démarrage du chantier afin de baliser les zones biologiques à enjeux, R2 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion environnementale du chantier, R3 : Application d'une charte « chantier vert », R4 : Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune – Pose de nichoirs. Les station d'épuration de la filière filtre planté de roseaux sont susceptibles d'attirer de nombreuses espèces d'oiseaux, R5 : Mise en place d'aménagements spécifiques en faveur de la faune (reptiles, amphibiens), R6 : Maintien des capacités de déplacement de la petite faune. La clôture ceinturant le site sera perméable à la petite faune, R7 : Lutte contre les pollutions accidentelles, R8 : Lutte contre les émissions de poussières.	Négligeable
Milieu naturel : Fonctionnalités écologiques et équilibres biologiques	Exploitation	Le site est en marge d'espaces boisés pouvant constituer un réservoir de biodiversité. Ces milieux naturels, leur faune et leur flore seront préservés, ainsi que leurs fonctionnalités écologiques.	Négligeable	/	Négligeable

ANNEXE VII - AUTO-EVALUATION

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons développées ci-dessous.

Le projet contribue à améliorer la situation existante en terme de traitement des eaux usées. La station d'épuration existante est hors service et les effluents se déchargent directement sur le sol, sans traitement, présentant un risque de pollution de l'eau, des milieux aquatiques et des milieux naturels susceptible d'être utilisés par des espèces faunistiques. Le présent projet permet ainsi de traiter les eaux usées du centre de détention, pour une population pleine charge de 250 Equivalents-Habitants. La filière de traitement choisie pour la STEP est filtre planté de roseaux, celle-ci s'intégrant facilement dans le paysage et minimisant les incidences sur l'environnement que d'autres filières plus industrielles engendrent.

Le projet contribue aussi à améliorer la situation en terme de risques sanitaires. Le projet vise à diminuer le risque sur la santé humaine en réduisant les risques de contamination par contact ou ingestion générant des maladies.

De plus, les enjeux paysagers du site ont été anticipés. Le projet a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et des échanges ont lieu entre le maître d'ouvrage et l'ABF pour peaufiner son insertion paysagère. Dans ce cadre, le projet fera l'objet d'une Insertion paysagère soignée. Outre les roseaux et les installations enterrées (poste de relevage, déversoir, système de répartition, canal de comptage...), un dégrilleur est nécessaire au projet. Cet équipement s'intégrera par sa couleur en gris moyen pour éviter l'effet réfléchissant et sera masqué par une haie ou une palissade de même hauteur en bois grisé. La clôture sera constituée par un grillage souple soutenu par des poteaux métalliques régulièrement espacés.

D'autre part, les enjeux écologiques ont été anticipés et des mesures d'évitement et de réduction ont été formulées afin d'atténuer les impacts résiduels du projet.

Aussi, les impacts sur le trafic, les nuisances sonores, les nuisances olfactives et sur la qualité de l'air ne sont pas significatifs en phase exploitation et seront réduits en phase travaux par des mesures simples de réduction.

Enfin, le projet sera soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble des éléments nécessaires à la bonne démonstration que le projet s'inscrit dans un respect des exigences réglementaires vis-à-vis de l'environnement sera apporté. Une étude des incidences (notamment études des incidences Natura 2000) sera menée. Les impacts du projet sur l'eau, les milieux naturels et aquatiques seront analysés et l'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser sera démontrée.